



CONSIGNES POUR LES CANDIDATS

1. Les candidats doivent se présenter aux épreuves, munis **d'une pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport, permis de conduire, carte d'étudiant), un quart d'heure avant le début de l'épreuve (27, rue Saint-Guillaume). Pour connaître le bâtiment et le numéro de salle, consulter le tableau d'affichage devant la péniche. Si l'examen a lieu en dehors des murs de Sciences Po, la mention en est faite sur le calendrier des examens disponible en ligne.
2. Les candidats ne doivent garder avec eux pendant l'épreuve **aucun autre document** que ceux permettant d'établir leur identité et le matériel autorisé (indiqué sur le sujet de l'épreuve). Les candidats doivent donc déposer les sacs, objets personnels (vêtements, trousse, téléphones portables, etc.) et tout document dont ils sont porteurs auprès des surveillants, puis prendre place à la table où figure le carton qui porte leur nom.
3. Les copies, les intercalaires et le papier de brouillon sont fournis par l'établissement. Aucune fourniture personnelle n'est autorisée. Dès le début de l'épreuve, les candidats doivent noter, sur la copie, leur nom et le numéro d'anonymat qui leur ont été attribués. Ils doivent aussi rabattre le coin permettant l'anonymat. Par la suite, toutes les intercalaires seront également identifiées. Avant de rendre sa copie, le candidat indique sur celle-ci le nombre d'intercalaires utilisées.
4. Les candidats doivent utiliser un stylo (bleu ou noir) pour la rédaction de leur copie (pas de crayon à papier). Ils doivent aussi s'assurer d'apporter avec eux le matériel autorisé dont ils auront besoin durant l'épreuve (stylos, calculatrice, etc.).
5. Le dictionnaire n'est pas autorisé, quelle que soit l'épreuve considérée et l'origine des étudiants.
Attention : seule l'utilisation du dictionnaire bilingue français / langue d'origine est autorisée **pour les étudiants du Programme International et uniquement ceux-ci**. Il ne devra porter aucune annotation et pourra être vérifié par les surveillants avant, pendant et après l'examen.
6. Le retard éventuel d'un candidat au cours de la première heure ne lui donne droit à aucun délai supplémentaire pour la remise de sa copie. Par ailleurs, **aucune sortie n'est autorisée pendant les dernières 30 minutes de l'épreuve**.
 - En dehors de ces deux phases, les candidats ne sont autorisés à sortir que pour aller aux toilettes. Aucune autre sortie n'est autorisée (que ce soit pour fumer, manger, etc.).
 - Si un candidat désire rendre copie blanche et uniquement dans ce cas, il doit signer sa copie au moment de la remettre au surveillant. Pour autant, il ne pourra sortir pendant la première heure.
7. **Les téléphones portables doivent être éteints** avant le début de l'épreuve afin de ne pas gêner son déroulement.
8. Il est interdit de fumer dans les bâtiments où se déroulent les examens. Seules les boissons en bouteille sont autorisées (pas de gobelets).
9. **Le seul matériel autorisé est celui indiqué sur le sujet d'examen**, en accord avec les informations fournies par l'enseignant.
10. Les copies sont remises aux surveillants de la salle. Lorsque le signal de fin d'épreuve est donné, les candidats arrêtent d'écrire et **attendent à leur place le ramassage des copies et l'autorisation du surveillant pour sortir**. L'ensemble des copies est relevé immédiatement. Chaque candidat reçoit une contremarque qu'il remet au surveillant désigné ou à l'appariteur à la sortie de la salle. Cette contremarque est la preuve que le candidat a remis sa copie.
11. Tout candidat empêché de se rendre à l'épreuve doit en informer immédiatement son secrétariat. En cas de problème de santé, les candidats doivent faire parvenir au secrétariat un certificat médical.

Dans tous les cas, les candidats doivent se conformer aux consignes indiquées par les surveillants, les appariteurs ou les membres de la Direction.